

Guichet d'aide aux investisseurs

- ◆ Procure aux investisseurs toutes les informations utiles pour l'investissement régional;
- ◆ Etudie toutes les demandes d'autorisations administratives et prépare tous les actes administratifs, nécessaires à la réalisation des projets d'investissement dans les secteurs de l'Industrie, l'Agro-industrie, les Mines, le Tourisme, l'Artisanat, l'Habitat et l'Enseignement et la formation professionnelle privés, dont le montant est inférieur à 200 millions de Dirhams;
- ◆ Etudie les projets de contrat ou de convention à conclure avec l'Etat pour faire bénéficier l'investisseur des avantages particuliers, quand le Montant de l'investissement est supérieur ou égal à 200 millions de Dirhams;
- ◆ Propose des solutions pour régler à l'amiable les éventuels différents entre les investisseurs et les administrations.



Siège de la Région de Guelmim - Es-smara

Bd Mohamed VI - 81000 - Guelmim - BP. 202

Tél: (+212) 528 771777 – (+212) 528 771555

Fax : (+212) 528 771444

Email : direction@guelmiminvest.ma

www.guelmiminvest.ma

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la région de
Guelmim Es-smara



Centre Régional d'Investissement
المركز الجهوي للاستثمار
RÉGION DE GUELMIM - ES - SMARA جهة كلميم السمارة



*Vous offrez une large gamme
de services pour concrétiser
vos projets*

A pour mission de :

- ◆ Assister l'investisseur;
- ◆ Promouvoir l'investissement dans la Région ;
- ◆ Renforcer le tissu économique de la Région;
- ◆ Vulgariser l'acte d'entreprendre;
- ◆ Faciliter et simplifier les procédures de création d'entreprises;
- ◆ Assister l'investisseur dans le choix de la forme juridique;
- ◆ Accomplir toutes les formalités relatives à la création des entreprises.

Guichet d'aide à la création d'entreprise

- ◆ Il est l'interlocuteur unique de toutes les personnes qui veulent créer une entreprise;
- ◆ Met à la disposition des demandeurs le formulaire unique, qui dûment rempli et accompagné de pièces justificatives, vaut demande d'inscription à la patente, déclaration d'immatriculation au registre de commerce, déclaration d'existence fiscale et demande d'affiliation à la CNSS;
- ◆ Accomplit toutes les formalités pour recueillir les attestations nécessaires à la création d'une entreprise auprès des administrations compétentes.



Certificat négatif(CN)

Obligatoire pour toutes les Sociétés et facultatif pour les personnes physiques.
Frais : 230 Dhs

Elaboration des actes de constitution (Statuts,PV...)

Pour toutes les sociétés.
Documents à établir chez un notaire ou une fiduciaire.

Enregistrement des actes de constitution (Statuts, PV...)

- Les statuts:
droit fixe de 1.000 Dhs (si le capital ne dépasse pas 500.000 dhs). S'il est supérieur à 500.000 dhs: 1% du montant du capital.
+ timbre de 20 dhs par feuille pour les statuts.
+ 2dh de timbre par signature légalisée.
Le P.V Constitutif : droit fixe de 200 Dhs.

Blocage du Capital

La banque délivre une attestation de blocage sur présentation des pièces justificatives suivantes :

- Copie des statuts ;
- Copie du Certificat Négatif ;
- Les bulletins de souscriptions (SA et SCA) ;
- Le montant du capital libéré.

Inscription à la Taxe Professionnelle et identification fiscale

Toutes les entreprises.
sans frais

Dépôt des Statuts Inscription au registre de commerce

Toutes les sociétés.
Frais : 200 Dhs pour le dépôt et 150 Dhs pour l'immatriculation au R.C .

Affiliation à la C.N.S.S

Toutes les entreprises.
sans frais

Bulletin de notification

sans frais

Publication de l'Annonce légale de constitution

Insertion au bulletin officiel et publication dans un journal d'annonces légales dans un délai de 30 jours à partir de la date d'immatriculation au registre de commerce.
Frais : suivant le nombre de lignes.